PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE DAME DE MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban tenue le 3ième jour de mai 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des sessions et où étaient présents Mesdames Diane Morasse Léveillée, Isabelle Denis, Messieurs Michel Sasseville, Yves Pagé et Jean-Louis Martel sous la Présidence du Maire- suppléant M. Gérald Delisle. Tous membres du conseil et formant quorum.

M. Benoit Caouette, directeur général adjoint, secrétaire-trésorier-adjoint est aussi présent.

Mme Maude Grenier de la Maison de la famille de Mékinac nous remet un calendrier ainsi qu'une plaquette souvenir de la famille Gagnante de notre municipalité pour 2016 est M. Jean Louis Audet et Jessyca Lacourse Paquin.

RÉSOLUTION #2016-05-66 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de Bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux du 5,9 et 11 avril 2016

4. Adoption & paiement des comptes.

5. Correspondance.

6. Adoption du règlement # 335 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

7. Approbation et adoption de la version finale du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

8. Dépôt du certificat du secrétaire-trésorier vs journée d'enregistrement des personnes habiles à voter vs règlement # 334

9. Résolution pour mandater la firme comptable Désaulniers, Gélinas, Lanouette à produire une reddition de comptes pour 2015 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

10. Autres sujets : A) Autorisation signature de la Servitude avec OMH vs résolution 2015-10-137
    B) Autorisation signature et mandat au Notaire Hélène Samson contrat coop
    C) Renouvellement projet SEMO et Indexation 2%
    D) résolution ouverture du poste Loisirs, culture, administratif

    E)

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillé appuyé par le conseiller M. Yves Pagé que l'ordre du jour soit accepté tel que lue.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-67 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5, 9 et 11 MAI 2016

Il est proposé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillé appuyé par le conseiller M. Jean Louis Martel que le procès-verbal du 5, 9 et 11 mai 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-05-68 ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

26161	Manon Frenette	sem. 02-04-16	756.35 $
26162	Benoit Caouette	sem. 02-04-16	830.51 $
26163	Fabienne M. Gosselin	sem. 02-04-16	341.79 $
26164	Denise Villemure	sem. 02-04-16	325.39 $
26165	Frédéric Lamothe	sem. 02-04-16	553.54 $
26166	Christian Paré	sem. 02-04-16	777.00 $
26167	Alimentation N.-Dame	essence	215.34 $
26168	Télé-Recharge	frais poste	2 874.38 $
26169	Revenu Canada Impôt	contr. Emplo. Mars	3 429.05 $
26170	Ministère Revenu Qc	contr. Emplo. Mars	7 529.79 $
26171	Coop Solidarité Mult.	avance avril	5 500.00 $
26172	Étienne Caouette	pool vs Loisirs	357.40 $
26173	C. & J. Chartier	remb. Taxe	92.83 $
26174	Jocelyne Gingras	remb. Taxe	44.86 $
26175	Paul Bourré	remb. Taxe	197.98 $
26176	Neksys Automation	aqueduc N.-D.	489.16 $
26177	Alimentation N.-Dame	essence TPI&voirie	114.90 $
26178	Ass. Chasse & Pêche	aide 2016	250.00 $
26179	A.Q.D.R. Mékinac	1 person. 2015 pair	120.00 $
26180	Club Patinage Cabrio.	aide 2016	50.00 $
26181	Jean-Guy Lavoie	déplac. Législ.	473.99 $
26182	Hydro Québec	lumières rues	255.55 $
26183	Télus	fax ect	390.28 $
26184	Canadien Natioanl	passage niveau	831.00 $
26185	Aréo-Feu	répar. Pompe	255.53 $
26186	Centre Sportif J.P.	subvention	10 000.00 $
26187	Alimentation N.-Dame	essence	68.14 $
26188	Ursule Arcand	concierge centre	55.00 $
26189	Bell Espress Vu	t.v.	96.86 $
26190	Groupe Environex	analyse d'eau	314.92 $
26191	Paul Bourré	déneig. Lac-3-M.	9 220.00 $
26192	Jean-René Bourré	camion	2 733.41 $

26193	J.-R. Bourré & Réal	loader	4 242.57 $
26194	J.-R. Bourré & Réal	dernier vers. Neige	42 851.18 $
26195	Centre D'ent. Camion	insp. Véhic. Inc.	475.62 $
26196	Groupe CLR	loc. padget	217.42 $
26197	Croix Bleue	ass. Coll. Mai	1 003.51 $
26198	Gaetan Dionne	déneig. Lac-Gervais	1 900.00 $
26199	Michel Dionne	déneig. Rue Carpen.	1 630.00 $
26200	Michel Dionne	dernier vers. Stat	5 214.25 $
26201	Éduc Expert	formation	173.84 $
26202	F.Q.M.	frais poste	251.05 $
26203	Marc Gariepy Net.	hébergement	311.43 $
26204	Hydro Québec	caserne	645.10 $
26205	J.M. Sports	répar. Pompe inc.	279.78 $
26206	Lucien L. Lambert	dernier vers. Stat	297.44 $
26207	Normand Martel	conteneur, bornes	5 070.40 $
26208	MicroGest informa.	soutien infor.	97.70 $
26209	MRC Mékinac	2e vers. Quote P.	26 126.00 $
26210	Petite Caisse	frais poste	179.14 $
26211	Mun. Lac-aux-Sables	entraide	605.54 $
26212	Protection Inc. CFS	extincteur	73.07 $
26213	Savonnerie B-L (1988)	article nettoyage	95.71 $
26214	SEAO-Constructo	soumission	11.11 $
26215	Service Matrec	loc.&transp. Cont.	574.88 $
26216	Soc. Plan de Vol inc	cons. Sans papier	2 213.26 $
26217	Télus	feu	70.16 $
26218	Tremblay, Bois, Mig.	service juridique	2 300.19 $
26219	Xérox Canada Ltée	copies fax photoc.	1 964.57 $
			148 419.87 $

Il est proposé par le conseiller M. Jean Louis Martel, appuyé par le conseiller M. Michel Sasseville que les comptes soient approuvés et payés au montant de $148 419.87 et qu'il y a les crédits budgétaires disponible pour les dépenses.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

  Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), nous demandant notre reddition compte pour l'année 2015.
  (Voir résolution : 2016-05-70)

- **CADETS ROYAUX DE L'ARMÉE CANADIENNE :**

  Lettre invitant le Maire à assister à leur 43ième revue annuelle qui aura lieu le dimanche 22 mai 2016 à 14h00 à l'école secondaire Paul Le Jeune pour le Corps de Cadets 2526 Mékinac
  (Voir résolution : 2016-05-71)

- **RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE DU QUÉBEC DE LANAUDIERE ET DE LA MAURICIE :**

  Lettre nous invitant à participer à la 54ième assemblée annuelle des membres du réseau biblio qui aura lieu le vendredi 3 juin 2016 à Yamachiche. (Voir résolution #2016-05-72)

- **LETTRE DE MME VALERIE ROCHE LAVOIE ET M. LUC CAOUETTE :**

  Lettre en date du 25 avril 2016 demandant à la municipalité d'intervenir pour que notre école reste ouverte dans le futur.
  (Voir résolution : 2016-05-73)

- **RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGEE EN SANTÉ :**

  Lettre en date du 22 avril 2016 concernant le renouvellement de notre adhésion au RQVVS au montant de 50.00
  (Voir résolution 2016-05-74)

- **ENVIRONEX:**

  Nous avons reçu les certificats d'analyses officiels pour l'eau potable pour Notre Dame et Montauban. L'eau est bonne

- **LETTRE DU 21 AVRIL 2016 DE M. CHRISTIAN JACOB POUR DÉFI TETES RASÉES LEUCAN :**

  Lettre en date du 21 avril 2016 pour nous inviter à participer à un 5 à 7 pour le défi têtes rasées Leucan. Le coût des billets sont de 100$ chacun. Le conseil ne donne pas suite à cette lettre car le coût des billets est trop dispendieux.

- **COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE MONTAUBAN :**

  Nous invite à participer à l'inauguration officielle du sentier Montauban le 9 juillet prochain.

  Demande l'utilisation du centre municipal entre 08h30 et 10h00 et en après-midi pour un 5 à 7 si mauvais temps.

  Demande la permission d'offrir quelques emplacements de camping à la pointe du canotier et à la presqu'île Bélanger pour le samedi soir.
  (Voir résolution 2016-05-75)

- **MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS :**

  Lettre en date du 31 mars 2016, nous informant que notre aide financière pour l'année 2016 sera de 114 043.00$ et que dès la réception de notre reddition de comptes pour l'année 2015, il nous versera le premier versement au montant 86 745.00$

- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE :**

  Lettre en date du 20 avril 2016, nous informant que le règlement #333 de la municipalité, modifié par le règlement 334, par lequel le conseil décrète un emprunt de 785 000.00$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la Loi.

- **MUNICIPALITÉ DE RIVIERE A PIERRE:**

  Demande un aide financière afin d'accueillir le projet de l'émission La Petite Séduction les 13,14 et 15 mai 2016.
  Réponse : rien de prévu au budget.

- **RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF :**

  Résumé de la première rencontre du comité des écocentres, tenue à Neuville le 22 mars dernier. Suite à une demande de notre Municipalité de reconnaître notre écocentre.

- **OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN :**

  Lettre en date du 11 avril dernier, demandant à la municipalité d'approuver les états financiers 2015 de l'OMH.

  Demande de verser la somme de1967.00$ pour l'année 2015

  Demande un montant de 821.25$ pour le 2ième versement pour 2016.
  (Voir résolution 2016-05-76)

- **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC :**

  Lettre invitant les directeurs généraux à s'inscrire au congrès annuel les 15,16 et 17 juin 2016 au coût de 503.00$ plus les taxes.
  (Voir résolution 2016-05-77)

- **LES SERRES DU DOMAINE DES POINTES :**

  Une soumission en date du 18 avril 2016 pour les fleurs annuelles saison 2016 au montant de 2429.10$
  (Voir résolution 2016-05-78)

RÉSOLUTION #2016-05-69 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller M. Jean Louis Martel, appuyé par le conseiller M. Yves Page que la correspondance soit adoptée tel que lue.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-70 ATTESTANT QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a versé une compensation de 114 043$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiées pour le dépôt de la reddition de comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller M. Jean-Louis Martel appuyé par le conseiller M. Yves Pagé, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

RÉSOLUTION #2016-05-71 REVUE ANNUELLE CORPS DE CADETS 2526 MÉKINAC

Il est proposé par le conseiller M. Michel Sasseville appuyé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillée que ce conseil autorise le Maire à participer à cette revue annuelle du Corps de Cadets 2526 de Mékinac qui aura lieu le 22 mai 2016 à l'école secondaire Paul le Jeune de St-Tite à 14h00.

Que ce conseil paie tous les frais relatifs à cette journée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-72 AUTORISATION PARTICIPER À LA RENCONTRE ANNUELLE DU RESEAU BIBLIO DU CENTRE DU QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT que l'assemblée annuelle aura lieu le vendredi 3 juin 2016 à Yamachiche;

Il est proposé par le conseiller M. Yves Pagé appuyé par le conseiller M. Jean Louis Martel que ce conseil autorise Mme Denise Villemure, coordonnatrice ainsi que M Gérald Delisle, conseiller responsable bibliothèque à participer à l'assemblée annuelle qui aura lieu le 3 juin 2016 à 17h30 au porte de la Mauricie.

Que ce conseil paie tous les frais relatifs à cette rencontre.

ADOPTÉ UNANIMEMEMT

RÉSOLUTION #2016-05-73 DEMANDE RENCONTRE AVEC COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT QUE les parents ont reçus leur lettre mentionnant que les enfants iront à l'école Le Sablon D'or en 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire avoir une rencontre avec les hauts dirigeants de la Commission Scolaire de l'Énergie;

Il est proposé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillée appuyé par le conseiller M. Yves Pagé que ce conseil demande à la Commission Scolaire de L'Énergie d'avoir une rencontre afin de pouvoir discuter de différentes alternatives pour le futur de notre école.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-74 RENOUVELLEMENT AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ :

Il est proposé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillée appuyé par le conseiller M. Michel Sasseville que ce conseil autorise le paiement au montant de 50.00$ pour le renouvellement 2016 au réseau Québécois de villes et villages en santé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-75 AUTORISATION COOP DE SOLIDARITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE MONTAUBAN

CONSIDÉRANT que la coopérative de solidarité de développement local de Montauban ferons l'inauguration officielle du sentier national;

CONSIDÉRANT que nous voulons utiliser le centre municipal afin d'accueillir les gens pour le mot de bienvenue ainsi que le 5 à 7 en cas d'intempérie;

CONSIDÉRANT que nous voulons aussi offrir aux gens de faire du camping à la Pointe du Canotier ainsi qu'à la Presqu'Île Bélanger le samedi lors de cette activité;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Louis Martel appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil autorise ce qui suit à la coopérative de solidarité de développement local de Montauban :

QUE la municipalité autorise le prêt du centre municipal tel que prévu dans la politique de location de salle pour un organisme de notre territoire;

QUE la Municipalité autorise de faire du camping à la Pointe du Canotier ainsi qu'à la Presqu'île Bélanger le samedi seulement de cette journée;

Que vous devez communiquer avec le directeur des incendies afin d'obtenir le permis nécessaire s'il y a lieu;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-76 APPROBATION ET PAIEMENT VERSEMENT À L'OFFICE MUNICIPALE HABITATION MONTAUBAN

CONSIDÉRANT que l'Office municipale d'habitation de Notre-Dame-de-Montauban a réalisé un déficit plus élevé que prévu pour 2015;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit absorber 10% du déficit de l'année;

Il est proposé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillée appuyé par le conseiller M. Yves Page que ce conseil autorise le paiement au montant de 1967.00$ pour l'année 2015 qui représente 10%.

QUE ce conseil autorise également le 2^{ième} versement pour 2016 au montant de 821.25$;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-77 PAIEMENT INSCRIPTION CONGRÈS ADMQ 2016

Il est proposé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillée appuyé par le conseiller M. Michel Sasseville que ce conseil autorise le paiement de 503.00$ plus les taxes pour l'inscription au congrès des directeurs municipaux qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin 2016 à Québec.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-78 ACCEPTATION SOUMISSION POUR FLEURS 2016

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission des Serres Domaine des Pointes pour nos fleurs annuelle saison 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil a décidé de diminuer l'achat de fleurs pour 2016;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Louis Martel appuyé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillée que ce conseil accepte la soumission du Domaine des Pointes pour un montant n'excédant pas 1214.55$ plus les taxes .

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-79 ADOPTION RÈGLEMENT #335 MODIFIANT LE REGLEMENT #289 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DUNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911

Attendu que l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 signé le 29 septembre 2015 avec les municipalités prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1er août 2016;

Attendu qu'il est également prévu que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Louis Martel

Appuyé par le conseiller M. Yves Pagé

Et résolu que le règlement portant le numéro 335 soit adopté et ce conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 $ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centre, par ligne d'accès de départ

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ À NOTRE DAME DE MONTAUBAN, MRC DE MÉKINAC
CE 3ième JOUR DE MAI 2016

_____
Jean-Guy Lavoie, Maire

_____
Benoit Caouette, Directeur Général adjoint

RÉSOLUTION #2016-05-80 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE TRÉSORIER CONCERNANT LE RÈGLEMENT #334 PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Je certifie, par la présente, qu'une procédure d'enregistrement pour approbation du règlement numéro 334 modifiant le règlement #333 article 3, s'est tenue le 18 avril 2016 de 09h00 à 19h00 conformément à la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités.

QUE le nombre de personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, établi selon l'article 553 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités (1987, L.Q.c.57) s'élève à 875.

QUE le nombre d'inscription requise au registre pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 98.

QUE le nombre de personne habile à voter inscrite sur le registre est 0.

Quand conséquence le règlement #334 est approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je donne ce certificat
Ce 18ième jour d'avril 2016

Manon Frenette
Directeur général, secrétaire trésorier

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillée appuyé par le conseiller M. Jean Louis Martel que ce conseil accepte le dépôt du secrétaire trésorier pour le règlement #334.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-81 APPROBATION ET ADOPTION DE LA VERSION FINALE DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a mandaté la firme Pluritec pour la réalisation de ce plan intervention;

CONSIDÉRANT que la firme a déjà fait parvenir une copie au Ministère des affaires municipales ;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales a déjà fourni leurs commentaires pour effectuer certaines petites corrections;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Michel Sasseville appuyé par le conseiller M. Jean Louis Martel que ce conseil approuve le plan d'intervention 2016 numéro référence 2015041 préparé par la firme Pluritec.

QUE ce conseil autorise son dépôt au Mamot pour obtenir son approbation.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-82 POUR MANDATER LA FIRME COMPTABLE DESAULNIERS, GELINAS, LANOUETTE À PRODUITE UNE REDDITION COMPTES POUR 2015 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre Dame de Montauban doit faire une reddition de comptes pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier (PAERRL) pour 2015;

CONSIDÉRANT que l'annexe B attestant l'usage des compensations reçues, à cet effet, doit être vérifié et préparer par un vérificateur externe mandaté par la municipalité et qu'un rapport spécial conforme au libellé recommandé dans les chapitres 5805 et 5815 de la partie II du manuel de l'institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA);

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Jean Louis Martel appuyé par le conseiller M. Michel Sasseville que ce conseil mandate la Firme Comptable Désaulniers, Gélinas, Lanouette à produire une reddition de comptes pour 2015 dans le programme (PAERRL)

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-83 AUTORISATION SIGNATURE AVEC OMH NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN POUR UNE SERVITURE

CONSIDÉRANT que la municipalité dans la résolution #2015-10-237 avec autorisé l'office municipale d'habitation de Notre Dame de Montauban la possibilité de passer un tuyau sur la propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'office municipal d'habitation a obtenu son certificat autorisation du Ministère de l'Environnement afin de faire des modifications sur leurs installations septique;

CONSIDÉRANT que les nouvelles installations prévoient un rejet au cours d'eau derrière l'office municipale Habitation;

CONSIDÉRANT que ce terrain appartient à la municipalité

Il est proposé par le conseiller M. Yves Pagé appuyé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillée que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer la servitude de passage sur la propriété de la municipalité derrière la caserne;

QUE l'office municipal d'habitation de Notre Dame de Montauban doive fournir un plan à l'échelle de ladite servitude.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-84 AUTORISATION SIGNATURE ET MANDAT À LA NOTAIRE MME HÉLENE SAMSON CONCERNANT COOP

ATTENDU QUE le 18 mars 2011, un protocole d'entente entre la Municipalité et la Coop de Solidarité Multiservices Montauban a été signé afin de convenir des éléments principaux relativement à une cession emphytéotique;

ATTENDU QUE le 7 octobre 2011, une cession emphytéotique a été signée devant Me Hélène Samson, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 11 octobre 2011 sous le numéro 18 540 773;

ATTENDU QU'AUX termes de cet acte, la subdivision deux du lot originaire cinq cent vingt-trois (523-2) du cadastre de Montauban, circonscription foncière de Portneuf a été cédée à Coop de Solidarité Multiservices Montauban, à titre de propriétaire et bailleur emphytéotique;

ATTENDU que la Coop de Solidarité Multiservices Montauban n'était pas en mesure de remplir ses obligations envers les créanciers hypothécaires entr'autres : La Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf et la fiducie du Chantier de l'économie sociale.

ATTENDU que la municipalité a remboursé, notamment, le solde dû des dettes hypothécaires.

EN CONSEQUENCE, la Coop de Solidarité Multiservices Montauban remettra à la Municipalité tous les droits, titres et intérêts qu'elle détient dans l'immeuble sis au 545, avenue des Loisirs et des équipements, à l'exception de la station services.

La considération mentionnée audit acte sera l'équivalent de toutes les sommes payées par la Municipalité dans le cadre du projet de la Coop, soit une somme totale de huit cent trente quatre mille dollars (834,000$).

En conséquence, il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel et résolu à l'unanimité :

-. De mandater Me Hélène Samson pour préparer l'acte;

-. Que la directrice générale, Manon Frenette et le maire, Jean-Guy Lavoie, soient autorisés à signer le contrat à intervenir

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-85 RENOUVELLEMENT PROJET SEMO ET INDEXATION 2%

CONSIDÉRANT que la municipalité peut obtenir un aide financière dans le cadre du programme SEMO au niveau de 57% pour le salaire de la responsable de la bibliothèque municipale;

Il est proposé par le conseiller M. Michel Sasseville appuyé par le conseiller M. Jean Louis Martel que ce conseil accepte l'offre du programme SEMO pour une durée d'un an;

Que le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet;

Que l'indexation pour 2016 est de 2% ;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-05-86 OUVERTURE DU POSTE LOISIRS, CULTURE ET ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT qu'en décembre dernier, la personne en poste nous a quitté;

CONSIDÉRANT que le conseil a engagé une personne par intérim pour une certaine période;

CONSIDÉRANT que le conseil désire réafficher le poste en loisirs, cultures et administratif;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Louis Martel appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil ouvre le poste en loisirs, cultures et administratif;

Que le poste soit afficher sur le nouvelliste, Québec municipal, et faire un papier par la poste pour les résidents de la municipalité;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-05-87 CROIX ROUGE VS CONTRIBUTION 2016-2017

Considérant que la municipalité et la croix-rouge ont signé une lettre d'entente pour l'organisation des services aux sinistrés;

Il est donc proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillée, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que ce conseil paie à la Croix Rouge la contribution annuelle 2016-2017 au montant de $150.00 concernant l'entente de services aux sinistrés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

PUBLIC :

- **MME MARTINE FRENETTE**: dépose une lettre du 10 avril 2016 envoyé au maire de la municipalité.

- **M. BENOIT CAOUETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT** : fait la lecture de cette lettre.

- **MME CARMELLE MERCIER :** Demande s'il serait possible d'afficher toutes les heures d'ouvertures de la bibliothèque dans le journal l'Éveil

RÉSOLUTION #2016-05-88 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSDÉRANT que tous les dossiers de l'ordre du jour ont été traité;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Louis Martel appuyé par la conseillère Mme Diane Morasse Léveillée que ce conseil lève l'assemblée à 21h07.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

_____

Benoit Caouette, directeur général, adjoint

_____

Jean Guy Lavoie, Maire